



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES
DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FORMATION



SE SITUER | SE PERFECTIONNER | ÊTRE ACCOMPAGNÉ

GUIDE DE LA FORMATION INITIALE des inspecteurs et des personnels de direction

2021-2022

GUIDE DE LA FORMATION INITIALE des inspecteurs et des personnels de direction

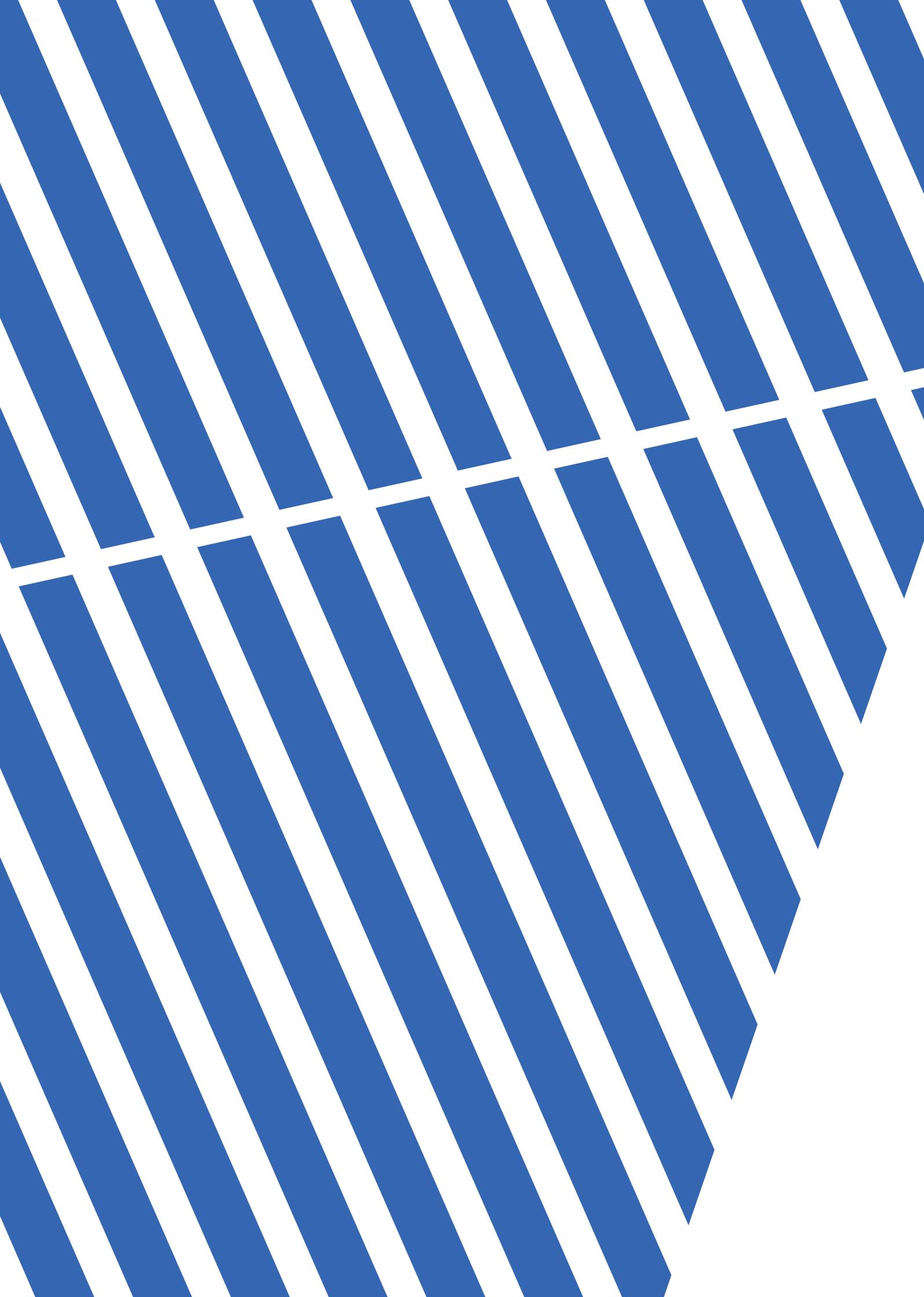
2021-2022

L'organisation générale de la formation est définie au niveau national par les arrêtés distincts du 27 mars 2020 relatifs à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction et à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des IA-IPR et des IEN stagiaires.

L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) est **l'opérateur national de la formation professionnelle** des personnels d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le caractère national de la formation garantit une cohérence dans les dispositifs de formation **coordonnés avec les académies**.

Ce guide présente les objectifs et grandes modalités de la formation statutaire des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN-ET/EG, IEN-IO et IEN 1^{er} degré



SOMMAIRE

/ Objectifs de la formation	6
/ Les acteurs de la formation	8
LE NIVEAU NATIONAL	
L'IH2EF	9
LE NIVEAU ACADÉMIQUE	
Le recteur	9
Le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)	10
Le responsable opérationnel de la formation	11
LE NIVEAU LOCAL : LE LIEU D'EXERCICE	
L'inspecteur tuteur	12
Le chef d'établissement d'affectation (CEA)	13
Le chef d'établissement référent de formation (CER)	14
Les stagiaires	14
/ Personnalisation des parcours de formation	16
/ Organisation de la formation	17
/ Calendrier 2021-2022 des présentiels	19

Objectifs

de la formation



La formation **INITIALE** des personnels d'encadrement a pour enjeu principal de **CONSTRUIRE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE COMMUNE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT** pour les lauréats des concours internes des corps d'inspection et des personnels de direction, ainsi que des personnels sur liste d'aptitude ou en détachement.

Leur mission d'encadrement d'agents de la fonction publique d'État, qui s'exerce dans un cadre en évolution constante, leur confère un rôle opérationnel pour le pilotage concerté et partagé des politiques éducatives dans les territoires.

Il s'agit de pouvoir **maîtriser des objets complexes** tels que le pilotage de la performance du système et la hausse des compétences des personnels, la mise en réseaux d'acteurs dans une dynamique systémique de conduite de projets, l'organisation de la communication avec les usagers de l'École et du dialogue social au sein de la communauté scolaire. Cela nécessite de fortes capacités pour entraîner un collectif, organiser les politiques éducatives et prévoir les moyens nécessaires.

Le leadership pédagogique, l'attention portée aux acquis des élèves, à la qualité de l'enseignement, la conduite du changement, impliquent des compétences spécifiques, indispensables à l'appropriation des grands **enjeux** du système éducatif par les équipes.

Ainsi, la formation dispensée à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), **dans un format hybride alternant des phases à distance et en présentiel**, vise à développer les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de personnel de direction et d'inspecteur, chacun dans leur spécificité.

Cette formation, destinée à permettre une prise de responsabilité immédiate, est une formation en alternance, combinant l'exercice effectif des fonctions sur le lieu d'affectation, des sessions de formation organisées à l'IH2EF, en académie et un stage d'ouverture au sein d'une entreprise ou dans une structure externe à l'Éducation nationale.

Les contenus de formation doivent apporter les dimensions réflexives utiles à la construction de nouveaux gestes professionnels et permettre aux personnels d'encadrement d'inscrire leur action dans un cadre réglementaire, éthique et bienveillant, **en s'appropriant les grands principes de la Laïcité et des valeurs de la République.**

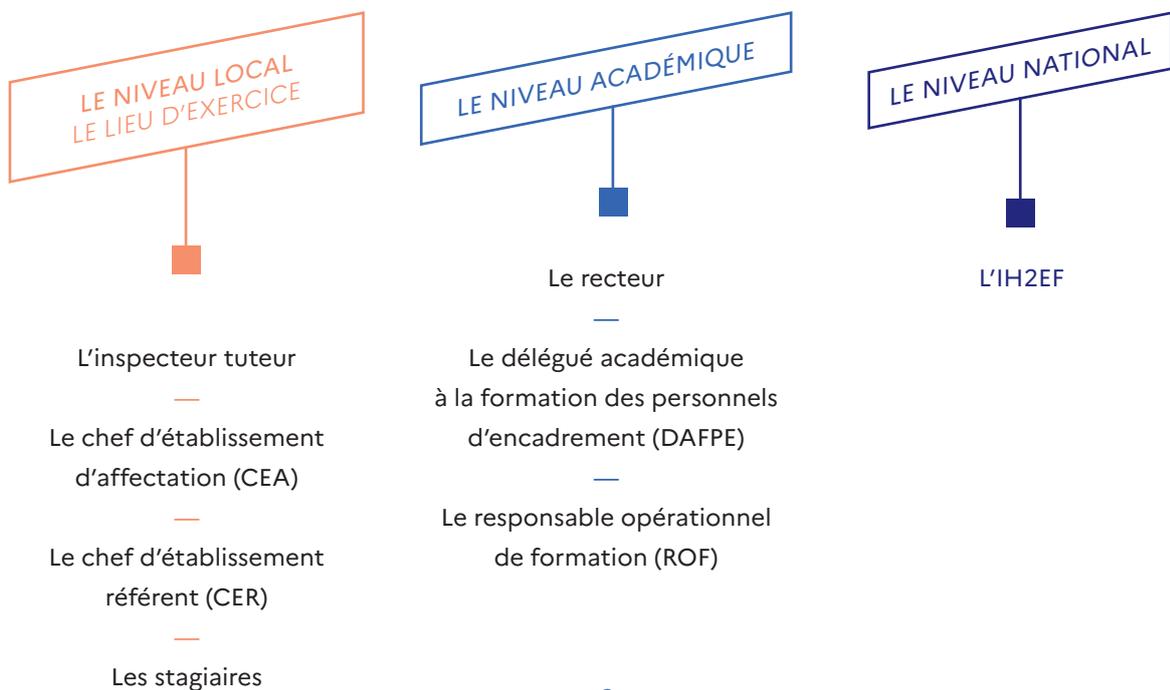
Pour cela, elle prend en compte les **acquis de la recherche**, s'appuie sur des **situations concrètes**, ainsi que sur **l'expérience des personnels d'encadrement en formation.**

Les acteurs

de la formation



La **MISE EN ŒUVRE** de la formation initiale est une responsabilité partagée entre **L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**, opérateur national de la formation statutaire, et les **ACADÉMIES**, sous la responsabilité des délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE), les **ACCOMPAGNANTS** à l'exercice de la responsabilité (inspecteur tuteur, chef d'établissement référent et chef d'établissement d'affectation) et les **STAGIAIRES** qui répondent aux exigences de la formation en termes d'engagement et de productions.



Le niveau national

L'IH2EF

L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est chargé de la conception, de la mise en œuvre, de la coordination, de la régulation et de l'évaluation de la formation.

À ce titre, ses **principales missions** sont de :

- / concevoir les contenus et définir les compétences développées en formation;
- / s'assurer de la complémentarité de la formation avec les académies notamment par l'animation du réseau national des délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE);
- / produire et diffuser des documents et textes de référence garantissant le caractère national et la cohérence de la formation des personnels d'encadrement sur l'ensemble du territoire;
- / évaluer les dispositifs de formation en termes de compétences mobilisées par les stagiaires et les modalités d'engagement en formation.

L'accompagnement à l'IH2EF s'effectue également par **l'intervention d'experts associés**. Recrutés pour leur expertise, ces **inspecteurs généraux, universitaires, pairs expérimentés** contribuent à la **conception de la formation**, à la **création de ressources**, et **interviennent lors des séminaires** en présence ou à distance.

Le niveau académique

LE RECTEUR

Le recteur est responsable de la formation **initiale** et continue des personnels d'encadrement de son académie. En début d'année, il définit le parcours personnalisé de formation de chaque stagiaire en fonction des compétences acquises du parcours antérieur.

Il désigne le DAFPE (délégué académique à la formation des personnels d'encadrement), représentant de l'IH2EF dans les académies. Sur proposition du DAFPE, il nomme les référents de formation et les tuteurs, chefs d'établissement d'affectation et chefs d'établissement référents.

L'organisation des sessions de formation en académie permet de proposer un accompagnement de chaque stagiaire au plus près du territoire d'exercice.

Le recteur valide le plan académique de formation, en cohérence avec les cahiers des charges nationaux de la formation statutaire des corps d'inspection et des personnels de direction.

LE DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT (DAFPE)

Le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement et le DRAFPE (délégué régional à la formation des personnels d'encadrement) dans les régions académiques où il existe :

/ assurent, sous l'autorité du recteur, une **mission de conception et de mise en œuvre de la stratégie académique de formation** des personnels d'encadrement et notamment :

- la conception du plan académique de formation initiale et continue des personnels d'encadrement, ainsi que la préparation au concours. Pour la formation initiale, le plan académique doit être construit en référence aux contenus des trois maquettes de formation pour les corps d'inspection du premier et du second degrés et des personnels de direction. Il est adressé à l'IH2EF ;
- l'articulation du plan académique de formation continue avec la préparation au concours et la formation continue, dans l'esprit d'une dynamique de formation tout au long de la vie ; le tout en cohérence avec les activités professionnelles des stagiaires et l'offre de l'IH2EF, au travers des regroupements présentiels d'une part, et des activités à distance proposées sur la plateforme M@gistère d'autre part ;

Le DAFPE et le DRAFPE sont le relais de l'IH2EF en académie

/ mettent en œuvre la politique académique de formation des personnels d'encadrement sur le plan des ressources humaines et notamment :

- établissent et proposent au recteur la liste des tuteurs pour les inspecteurs stagiaires ainsi que les chefs d'établissement d'affectation et référents pour les personnels de direction ;
- conçoivent une formation pour les chefs d'établissement d'affectation, les chefs d'établissement référents et les inspecteurs tuteurs ;

- animent l'équipe académique des formateurs, tant au bénéfice des inspecteurs stagiaires que des personnels de direction stagiaires ;

- prévoient une information pour tous ceux qui, plus largement, participent à la fonction d'accompagnement des stagiaires, et veille à la qualité et à la cohérence de l'action de tous ;

/ mettent en œuvre la formation et notamment :

- veillent à la réalisation des phases de positionnement des stagiaires effectuées par les tuteurs et les référents de formation, à la construction du parcours personnel de formation ;
- assurent le contact au niveau académique avec les DASEN, les conseillers de recteurs et les partenaires à la mise en œuvre d'une formation de qualité.

LE RESPONSABLE OPÉRATIONNEL DE LA FORMATION (ROF)

Pour les personnels de direction principalement.

En collaboration avec le DAFPE, il :

- / participe au pilotage académique des formations des personnels de direction ;
- / met en place le calendrier des formations et en assure le suivi ;
- / participe au pilotage du réseau des acteurs de la formation des personnels de direction en académie ;
- / contribue au suivi des stages (lieux, conventions, rapports...);
- / accompagne les stagiaires dans la réalisation du parcours personnalisé de formation professionnelle et en étant présent lors des regroupements à l'IH2EF ;
- / favorise les échanges de pratiques entre pairs ;
- / s'assure du respect du cahier des charges de la formation et de son articulation avec le cadrage national ;
- / aide à l'élaboration d'un bilan de la formation des personnels d'encadrement ;
- / assure une mission de veille sur les éventuelles difficultés repérées.

Le niveau local

LE LIEU D'EXERCICE

Les inspecteurs tuteurs, les chefs d'établissement d'affectation et les chefs d'établissement référents participent activement au développement professionnel des stagiaires et contribuent à construire avec eux un réseau professionnel. Ils sont des professionnels reconnus. Ils doivent maîtriser des compétences relationnelles et d'accompagnement :

- / aptitudes à l'écoute et au dialogue, à la perception de la réalité dépassant le déclaratif ;
- / capacités à prioriser les points d'amélioration, à communiquer, à conseiller et à impulser.

Ils doivent connaître les principaux concepts de la formation d'adultes, les possibilités de formation offertes aux stagiaires (locales, académiques, nationales) et les ressources de professionnalisation.

L'ensemble du dispositif de formation des inspecteurs tuteurs, des chefs d'établissement référents et des chefs d'établissement d'affectation est organisé et placé sous la responsabilité du recteur (DAFPE).

Les DAFPE, avec le concours de l'IH2EF, assurent l'information et la professionnalisation de ces derniers.

Ils doivent être au fait des modalités de la formation telles que l'animation d'un groupe d'analyse de pratiques, le positionnement, la régulation du parcours de professionnalisation, l'entretien de positionnement, de régulation.

L'INSPECTEUR TUTEUR

L'inspecteur tuteur est un inspecteur qui exerce dans le **même degré d'enseignement** que le stagiaire qu'il accompagne dans des conditions semblables. L'appartenance au même corps et l'identité des spécialités ne sont pas exigées.

Les différentes fonctions du tuteur

Fonction d'accueil et d'information

Le tuteur accueille le stagiaire. Il favorise son intégration dans son nouvel environnement et, par conséquent, facilite sa prise de fonction ou sa mise en activité.

Fonction d'accompagnement, d'aide et de conseil

Il accompagne individuellement le stagiaire dans la compréhension de son plan de formation et s'informe sur l'ensemble des contenus du dispositif de professionnalisation, tant au niveau académique qu'au niveau national, pour contextualiser l'engagement en formation.

Il favorise l'analyse réflexive du stagiaire et le conseille dans l'exercice de ses missions ou de ses activités. Pour cela, il prévoit des entretiens approfondis réguliers avec le stagiaire et conduit des activités professionnelles avec lui. Il diversifie les contextes de mise en œuvre des compétences acquises et contribue à la prise de distance par une analyse de la pratique.

Il prévoit un accompagnement du stagiaire selon des modalités variées : contribution à l'exploration d'activités conduites en autonomie par le stagiaire, observations par le stagiaire d'activités conduites par le tuteur ou un pair expérimenté et vice-versa. Il accompagne le stagiaire dans le repérage des compétences mobilisées et dans la définition de ses besoins individuels en formation.

Fonction de formation

Il participe, au regard de son expertise propre, aux activités de professionnalisation proposées par l'IH2EF, particulièrement en reprenant des thèmes et des contenus de la maquette de formation.

Il concourt également à la fonction tutorale et à l'accompagnement des stagiaires, dans un travail coordonné par le DAFPE :

- / le haut encadrement de l'académie,
- / l'ensemble des conseillers techniques du recteur,
- / les IA-DASEN (inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale),
- / les doyens des collèges d'inspecteurs, chacun jouant potentiellement un rôle de formateur et veillant à ce que le stagiaire réalise dans les meilleures conditions son parcours de professionnalisation.

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION (CEA)

Le chef d'établissement d'affectation (CEA) est le premier formateur du personnel de direction. Son rôle essentiel est reconnu, il est au cœur du dispositif de formation par alternance. Il doit acquérir ou renforcer cette compétence à travers une formation spécifique dispensée en académie sous l'autorité du DAFPE

Les différentes fonctions du CEA

Fonction d'accueil et d'information

Le CEA accueille et accompagne le stagiaire dans son métier de personnel de direction. Il favorise son intégration dans l'établissement et, par conséquent, facilite sa prise de fonction ou sa mise en activité. Il accompagne le stagiaire à s'approprier la déontologie professionnelle et les exigences du contexte du métier.

Fonction d'accompagnement, d'aide et de conseil

Il contribue à la définition opérationnelle de la démarche de professionnalisation du stagiaire, ce qui signifie qu'il est bien informé sur l'ensemble du dispositif de formation, tant au niveau académique qu'au niveau national.

Il met en place des situations d'apprentissage variées, en lien avec les choix partagés dans la démarche d'individualisation. Il facilite l'engagement du stagiaire dans les activités de formation. Il favorise l'analyse réflexive du stagiaire et le conseille dans l'exercice de ses missions ou de ses activités. L'individualisation étant un des grands principes de la formation, il doit régulièrement favoriser en lien avec le chef d'établissement référent des temps d'échanges et de régulation avec le stagiaire sur la mobilisation de situations professionnelles adaptées au contexte de son établissement. Il associe le stagiaire à l'ensemble des activités au cours de la période de stage, en lui déléguant progressivement des tâches en responsabilité.



FOCUS SUR LA FONCTION TUTORALE

UN RÔLE ESSENTIEL POUR RENDRE EFFICACE L'ALTERNANCE

Le personnel d'encadrement stagiaire a souvent une vision partielle du nouveau métier dans lequel il s'engage, malgré un parcours très riche et une préparation au concours. La formation par alternance est une modalité permettant de s'approcher au plus près de la construction des compétences.

La fonction tutorale est un levier de l'alternance : elle permet au stagiaire de transférer des éléments de savoir en situation professionnelle et réciproquement.

Cela suppose donc que l'alternance ne soit pas conçue comme une simple juxtaposition de moments pratiques et de moments théoriques mais que ces deux moments se combinent et s'alimentent mutuellement.

Cela suppose également un accompagnement tutoral permettant au stagiaire une mise à distance réflexive. En effet, si la pédagogie de l'alternance repose sur le fait que l'expérience est facteur d'apprentissage et de développement, elle s'appuie aussi sur l'accompagnement par un expert qui veille à des prises de recul et de conceptualisation.



LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT RÉFÉRENT (CER)

Le chef d'établissement référent (CER) accompagne le stagiaire personnel de direction, en l'aidant à se positionner, à mobiliser les ressources et à construire son réseau professionnel nécessaire au bon déroulement de son parcours de professionnalisation.

Il accompagne individuellement le stagiaire dans la compréhension de son plan de formation et s'informe sur l'ensemble des contenus du dispositif de professionnalisation, tant au niveau académique qu'au niveau national, pour contextualiser l'engagement en formation.

Il est en relation avec le chef d'établissement d'affectation (CEA) notamment lors de la phase de positionnement du stagiaire, dans les choix de formations adaptées et dans la régulation de son parcours de professionnalisation. Il **complète le rôle d'expert du CEA**, garant du métier, par sa **vision globale et distanciée**. Sa distance par rapport au lieu d'exercice professionnel du stagiaire lui permet d'autres interrogations ; il est déconnecté du contexte local et peut ancrer la réflexion sur des objets concrets et porteurs de sens tout en prenant du recul et en élargissant la vision.

Le CER organise au minimum **3 rencontres d'analyse réflexive** avec les stagiaires qu'il accompagne. Il est attentif aux éventuelles difficultés rencontrées par les stagiaires, assure une approche contradictoire et bienveillante avec les CEA ainsi qu'avec le DAFPE pour favoriser la mise en œuvre de solutions pertinentes. Il participe avec les stagiaires qu'il suit à l'établissement d'un bilan à l'issue de l'année.

LES STAGIAIRES

L'engagement et l'implication de chaque stagiaire sont essentiels pour une formation réussie. Leurs démarches et leurs initiatives personnelles contribuent au développement de leur profil de compétences.

Curiosité, ouverture, capacité à s'interroger, à formaliser et à développer une attitude réflexive sur les pratiques sont des qualités attendues ou mobilisées par les stagiaires. Ces derniers doivent être **engagés et pleinement acteurs** de la construction de leur parcours de développement professionnel.

Dès la connaissance de l'affectation et avant la prise de fonction :

- / les personnels de direction stagiaires sont encouragés à se rendre sur leur lieu d'exercice, afin de prendre connaissance de leur environnement professionnel et d'y préparer la rentrée scolaire ;
- / les inspecteurs stagiaires se rendent dans leur académie, leur département ou circonscription d'affectation, afin de prendre connaissance de leur environnement professionnel et d'y préparer la rentrée scolaire en lien avec les services académiques ou départementaux et éventuellement les équipes qui seront sous leur autorité.

L'IH2EF et les académies proposent des **temps d'accueil aux lauréats** en présentiel ou à distance.

Un espace numérique dédié à leur formation est ouvert sur M@gistère avant leur prise de fonction. Un nom de promotion vise à instaurer un esprit fédérateur autour de valeurs éducatives, humanistes et d'engagement.



FOCUS

m@gistère

La formation intègre pleinement une dimension distancielle à travers l'espace numérique de formation M@gistère.

M@gistère est le lieu d'information sur l'organisation de la formation. Il permet d'articuler les temps présents et distants.

Il intègre des activités qui permettent de prolonger l'expérience de formation au cœur du contexte professionnel du stagiaire.

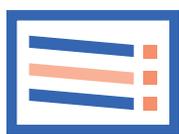
Cet espace de formation offre à la fois un cadre unique pour tous et un parcours différencié pour chaque stagiaire selon ses besoins.

L'espace numérique de formation des cadres M@gistère est le lieu privilégié de communication de l'institut vers les stagiaires et permet également un accompagnement par les experts associés tout au long de l'année de formation.

En ce sens, il favorise l'émergence d'une communauté apprenante intégrant les ingénieurs de formation de l'IH2EF, les stagiaires, les experts associés et les formateurs.

Personnalisation

des parcours de formation



Le **SCHÉMA DIRECTEUR** de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État **GUIDE LES POLITIQUES DE FORMATION** à tous les niveaux d'actions dans les domaines communs à l'ensemble des ministères*.

Ce schéma incite à rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation, notamment dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle. Les principaux dispositifs qui relèvent de la formation professionnelle tout au long de la vie sont la formation de préparation aux concours administratifs et autres procédures de promotion interne, la formation professionnelle statutaire et la formation continue.

Le département des cycles métiers de l'IH2EF et les DAFPE proposent en cohérence des contenus de formation qui s'appuient sur les thèmes des unités d'enseignement des **maquettes de la formation initiale**.

Différentes modalités de personnalisation des parcours sont possibles, soit pour tenir compte du **parcours antérieur** du stagiaire, soit en fonction des besoins opérationnels des stagiaires. Une expérience de faisant fonction, un emploi d'encadrement dans une entreprise, la réalisation de travaux de recherche, la maîtrise d'outils techniques ou toutes caractéristiques du parcours antérieur sont autant de déterminants à prendre en compte.

En académie, les stagiaires ont généralement le choix de s'inscrire dans des modules de formation qui correspondent à leurs besoins. Sur la base de leur positionnement individuel, les stagiaires pourront solliciter le DAFPE pour aménager leur parcours de formation en vue de se voir, proposer des modules complémentaires.

Lors de présentiels à l'IH2EF ou dans les parcours **numériques** sur M@gistère, les stagiaires ont la possibilité de choisir des thématiques d'ateliers et de conférences. Une présentation des problématiques est diffusée en amont pour éclairer le stagiaire dans sa prise de décision. Ils peuvent également participer à des groupes de développement professionnel qui apporteront tant par les démarches employées que par leurs sujets centraux pour la professionnalisation. Tous les efforts de l'IH2EF et des DAFPE en termes de qualité de la formation et de personnalisation des parcours doivent permettre aux stagiaires de poursuivre dans la durée leur engagement en formation continue, qui contribue à leur développement professionnel.

* À consulter sur le site portail de la Fonction publique : schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État

Organisation

de la formation

La formation proposée repose sur une **APPROCHE PROGRESSIVE** de l'acquisition des connaissances et la construction de compétences métiers dans un contexte d'exercice professionnel en pleine responsabilité. La formation repose sur **UNE ANNÉE DE FORMATION INITIALE** obligatoire accompagnant la **TITULARISATION**.



Lieu d'exercice

70h

IH2EF

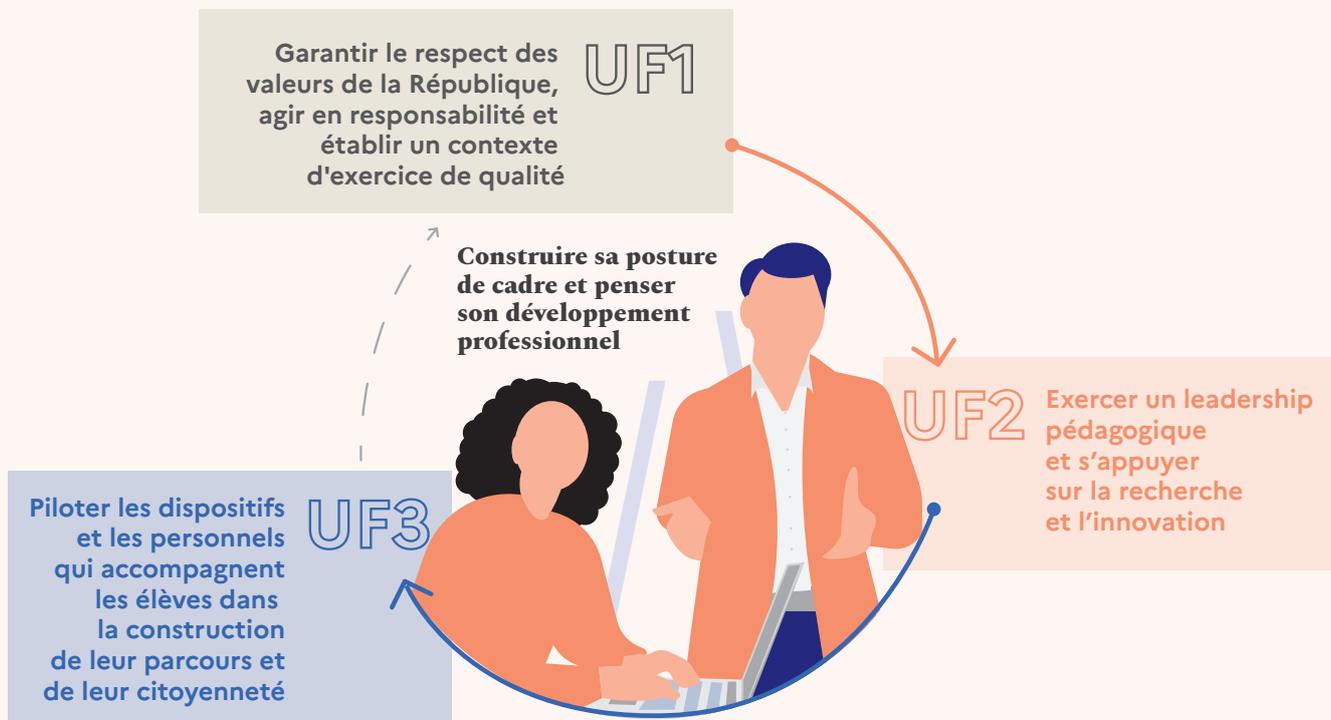
Volume horaire minimum

**54h de formation
et 30h de stage**

Académie

Volume horaire minimum

MAQUETTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DES PERSONNELS DE DIRECTION ET DES INSPECTEURS.



MODULES

UF1

- 1 / Construire son éthique, sa déontologie et sa culture juridique
- 2 / Investir son rôle de pilote et se positionner au cœur du système
- 3 / Évaluer la performance scolaire et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

UF2

- 4 / Mobiliser son leadership pour engager et faire vivre le collectif
- 5 / S'appuyer sur la recherche pour piloter la qualité des enseignements et améliorer les apprentissages
- 6 / Conduire, animer et accompagner le développement professionnel dans une dimension collective et individuelle

UF3

- 7 / Co-construire une politique cohérente d'accompagnement de l'élève, de coopération et d'inclusion au sein d'une communauté éducative
- 8 / Favoriser la persévérance et développer le sentiment d'appartenance de tous les acteurs de la communauté éducative grâce à un climat scolaire serein
- 9 / Piloter l'orientation en associant l'ensemble des acteurs pour accompagner la construction du parcours de l'élève

Calendrier

de la formation initiale des inspecteurs

AOÛT

MERCREDI 25 / 14h-18h Accueil à distance intercatégoriel

L'engagement en formation

PHASE 1

SEPTEMBRE

MERCREDI 08 / 14h-18h

Distanciel intercatégoriel → Ouverture

MODULE 1 : Construire son éthique,
sa déontologie et sa culture juridique

MERCREDI 15 / 14h-18h Distanciel

MODULE 4 : Mobiliser son leadership
pour engager et faire vivre le collectif

MODULE 5 : S'appuyer sur la recherche
pour piloter la qualité des enseignements
et améliorer les apprentissages

LUNDI 20 - MERCREDI 22

→ Présentiel 1

Inspecteurs du 1^{er} degré

LUNDI 27 - MERCREDI 29

→ Présentiel 1

Inspecteurs du 2nd degré

OCTOBRE

VENDREDI 08 / 13h30-15h

Distanciel intercatégoriel

MODULE 2 : Investir son rôle de pilote
et se positionner au cœur du système
(en particulier carte scolaire pour le 1D)

NOVEMBRE

MERCREDI 10 / 14h-18h Distanciel

MODULE 4 : Mobiliser son leadership pour
engager et faire vivre le collectif

MODULE 5 : S'appuyer sur la recherche
pour piloter la qualité des enseignements
et améliorer les apprentissages

DÉCEMBRE

MERCREDI 08 / 14h-18h Distanciel

MODULE 2 : Investir son rôle de pilote
et se positionner au cœur du système

JANVIER**MERCREDI 19 / 14H-18H DISTANCIEL**

MODULE 6 : Conduire, animer et accompagner le développement professionnel dans une dimension collective et individuelle

MODULE 8 : Favoriser la persévérance et développer le sentiment d'appartenance de tous les acteurs de la communauté éducative grâce à un climat scolaire serein

FÉVRIER**VENDREDI 04 / 13h30-15h Distanciel**

MODULE 9 : Piloter l'orientation en associant l'ensemble des acteurs pour accompagner la construction du parcours de l'élève

PHASE 2**MARS****MERCREDI 09 / 14h-18h**
Distanciel intercatégoriel

MODULE 3 : Évaluer les performances scolaires et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

MERCREDI 23 / 14h-18h
Distanciel intercatégoriel

MODULE 1 : Construire son éthique, sa déontologie et sa culture juridique

MODULE 7 : Co-construire une politique cohérente d'accompagnement de l'élève, de coopération et d'inclusion au sein d'une communauté éducative

LUNDI 28 - VENDREDI 01

→ Présentiel 2 intercatégoriel - Session 1
Créteil / Montpellier / Versailles

AVRIL**LUNDI 11 - VENDREDI 15**

→ Présentiel 2 intercatégoriel - Session 2

Besançon / Bordeaux / Clermont-Ferrand /
Dijon / Grenoble / Limoges / Lyon /
Mayotte / Paris / Poitiers

MAI**LUNDI 02 - VENDREDI 06.05**

→ Présentiel 2 intercatégoriel - Session 3

Aix-Marseille / Amiens / Guadeloupe / Guyane /
Martinique / La Réunion / Nancy-Metz Nantes /
Nice / Orléans-Tours

LUNDI 16 - VENDREDI 20

→ Présentiel 2 intercatégoriel - Session 4

Corse / Lille / Normandie / Rennes / Reims /
Strasbourg / Toulouse

JUIN**MERCREDI 01 / 14h-18h**

Clôture à distance intercatégorielle

Calendrier

de la formation initiale des personnels de direction

AOÛT

MERCREDI 25 / 14h-18h Accueil à distance intercatégoriel

L'engagement en formation

PHASE 1

SEPTEMBRE

MERCREDI 08.09

14h-18h / Distanciel
intercatégoriel / Ouverture

MODULE 1 : Construire son éthique,
sa déontologie et sa culture
juridique

OCTOBRE

VENDREDI 08.10

13h30-15h / Distanciel
intercatégoriel

MODULE 2 : Investir son rôle
de pilote et se positionner au cœur du système

MERCREDI 13.10

14h-18h / Distanciel

MODULE 4 : Mobiliser son leadership
pour engager et faire vivre le collectif

MODULE 5 : S'appuyer sur la recherche
pour piloter la qualité des enseignements
et améliorer les apprentissages

LUNDI 18.10 -

MERCREDI 20.10

→ Présentiel 1 – Session 1

Bordeaux / Limoges / Poitiers Clermont-Ferrand /
Grenoble / Lyon

MERCREDI 20.10 -

VENDREDI 22.10

Présentiel 1 – Session 2

Créteil / Besançon / Dijon

NOVEMBRE

**LUNDI 15.11 -
MERCREDI 17.11**

Présentiel 1 – Session 3

Aix Marseille / Amiens / Normandie Guadeloupe
/ Guyane / Martinique Réunion / Mayotte

**MERCREDI 17.11 -
VENDREDI 19.11**

Présentiel 1 – Session 4

Lille / Paris / Nancy-Metz / Reims Strasbourg

**LUNDI 29.11 -
MERCREDI 01.12**

Présentiel 1 – Session 5

Nantes / Nice / Orléans-Tours Rennes / Corse

DÉCEMBRE

**MERCREDI 01.12 -
VENDREDI 03.12**

Présentiel 1 – Session 6

Montpellier / Toulouse / Versailles

**MERCREDI 15.12
14h-18h / Distanciel**

MODULE 4 : Mobiliser son leadership
pour engager et faire vivre le collectif

MODULE 5 : S'appuyer sur la recherche
pour piloter la qualité des enseignements
et améliorer les apprentissages

JANVIER

**MERCREDI 12.01
14h-18h / Distanciel**

MODULE 2 : Investir son rôle
de pilote et se positionner au cœur du système
(la prise de décision publique, la transformation
de la voie professionnelle et la réforme du lycée)

**MERCREDI 26.01
14h-18h / Distanciel**

MODULE 6 : Conduire, animer et accompagner
le développement professionnel dans
une dimension collective et individuelle

MODULE 8 : Favoriser la persévérance et
développer le sentiment d'appartenance de
tous les acteurs de la communauté éducative
grâce à un climat scolaire serein

FÉVRIER

**VENDREDI 04.02
13h30-15h / Distanciel**

Module 9 : Piloter l'orientation en associant
l'ensemble des acteurs pour accompagner
la construction du parcours de l'élève

PHASE 2

MARS

MERCREDI 09.03

14h-18h / Distanciel intercatégoriel

MODULE 3 : Évaluer

les performances scolaires et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

MERCREDI 23.03

14h-18h / Distanciel intercatégoriel

MODULE 1 : Construire son éthique, sa déontologie et sa culture juridique

MODULE 7 : Co-construire une politique cohérente d'accompagnement de l'élève, de coopération et d'inclusion au sein d'une communauté éducative

LUNDI 28.03 -

VENDREDI 01.04

Présentiel 2 intercatégoriel - Session 1

Créteil / Montpellier / Versailles

AVRIL

LUNDI 11.04 -

VENDREDI 15.04

Présentiel 2 intercatégoriel - Session 2

Besançon / Bordeaux / Clermont-Ferrand /

Dijon / Grenoble / Limoges / Lyon /

Mayotte / Paris / Poitiers

MAI

LUNDI 02.05 -

VENDREDI 06.05

Présentiel 2 intercatégoriel - Session 3

Aix-Marseille / Amiens / Guadeloupe / Guyane /

Martinique / La Réunion / Nancy-Metz /

Nantes / Nice / Orléans-Tours

LUNDI 16.05 -

VENDREDI 20.05

Présentiel 2 intercatégoriel - Session 4

Corse / Lille / Normandie / Rennes Reims /

Strasbourg / Toulouse

JUIN

MERCREDI 01.06

14h-18h

Clôture à distance intercatégorielle

